

ASSEMBLEE NATIONALE

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité

LOI

L/2014/ 021 /AN

**PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET
ENTRE LE GOUVERNEMENT GUINEEN ET LE FONDS SAUDIEN DE
DEVELOPPEMENT POUR LE FINANCEMENT DU PROJET DE
REHABILITATION ET D'EXTENSION DE L'HOPITAL DONKA**

L'ASSEMBLEE NATIONALE,

Vu la Constitution, en ses articles 72 et 149 ;

Après en avoir délibéré, adopte la Loi dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Est autorisée la ratification de l'Accord de prêt entre le gouvernement Guinéen et le Fonds Saoudien de Développement pour le financement du Projet de réhabilitation de d'extension de l'Hôpital Donka.

Article 2 : La présente Loi, qui prend effet à compter de sa date de promulgation, sera enregistrée et publiée au Journal Officiel de la République de Guinée et exécutée comme Loi de l'Etat.

Conakry, le... 18 SEP. 2014

Le Président de la Commission
des Délégations

Le Président de Séance



Honorable Mamadou DIAWARA



Claude Kory KONDIANO